

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-006002

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1373

Société : 2A M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MARAY - Abdellah

Date de naissance : 1950

Adresse : ONA 150 Dernier

Tél. 0633533001

Total des frais engagés : 1315,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. MERZAK CHAIMA  
Médecin généraliste  
Nora, N°9, 2ème Allée Deroua  
Tel: 0522 515 127 / 0522 516 033

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/06/2023

Nom et prénom du malade : Maray Saïda

Age : 60 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète

Affection longue durée ou chronique :

ALD

ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Tanger

Le : 20/06/2023

Signature de l'adhérent(e) : 



# ORDONNANCE

Deroua, Le : 00/06/23

Nom : .....

Age : .....

Chne Parony Saida

571,00

- Novolinpid Flexpen 100U/ml



744,00

- Lantus Solostar 100 U/ml



1315,00

PHARMACIE MORSLI  
LOT ONA N°20 DEROUA  
TEL: 05 22 51 51 90  
Gsm: 06 57 54 20 88

Dr. MERZAK CHAHID  
Médecin généraliste  
Nora, N°9, 2ème étage Deroua  
Tél: 0522 515 127 / 066 515 127

Date de prochaine visite: .....

Cachet

sanofi-aventis Maroc

Route de l'Atlas - R.P.1-

Ain Sebaâ 10250 - Casablanca

LANTIS SOESTAR 100U/ML SO 100U BE

P.R.V. : 740DH00



6 118001 121304

8-9670-73-270-2

Novorapid® FlexPen®  
100 U/ml  
Solutioin injectable  
5 serres préremplis de 3 ml  
PPV : 571,00 DHS



9

K-2880

2018

20300

2121

1237/400

